



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES**

COMMUNE DE VENTAVON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux-mille-vingt-six et le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2026.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis

Absent ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan

Absent : BORGNA Eric

Secrétaire de séance : HECTOR France

Ouverture de séance à 18h10

DEL 2026-06 Affectation anticipée du résultat d'exploitation 2025 – Budget annexe Eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil Municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025 joint à la délibération.

Lors du vote du compte financier unique, les résultats seront définitivement arrêtés.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable,

Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation anticipée du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

Le compte financier unique fait apparaître les résultats estimés suivants au 31 décembre 2025 :

Section de fonctionnement : 40 845,05 €

Résultat antérieur reporté : 13 984,45 €

Résultat à affecter : 54 829,50 €

Section d'investissement : 436 690,56 €

Résultat antérieur reporté : 264 631,69 €

Résultat à affecter : 701 322,25 €

Un solde des restes à réaliser de – 501 266,13 €

Un besoin de financement de la section d'investissement : 0 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter par anticipation le résultat d'exploitation du Budget annexe Eau et assainissement ainsi que suit :

A/ Résultat estimé de l'exercice	40 845,05 €
B/ Résultats antérieurs reportés	13 984,45 €
C/Résultat à affecter (A+B)	54 829,50 €
D/ Solde d'exécution cumulé d'investissement	701 322,25 €
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement	-501 266,13 €
Besoin de financement F=D+E	0 €
AFFECTATION = C=G+H	54 829,50 €
G/ Affectation en réserves R1068 en investissement	0 €
H/ Report en exploitation R002	54 829,50 €

- **Charge et délègue** Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,

Juan MORENO



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE			A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
		Investissement	Exploitation	Total cumulé		
Recettes	Prévision budgétaire totale	A 1 393 401,31	311 377,55	1 704 778,86		
	Recettes réalisées (1)	B 583 203,54	303 767,23	886 970,77		
	Restes à réaliser	C 559 268,71	0,00	559 268,71		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D 1 658 033,00	325 362,00	1 983 395,00		
	Dépenses réalisées (1)	E 146 512,98	262 922,18	409 435,16		
	Restes à réaliser	F 1 060 534,84	0,00	1 060 534,84		
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E 436 690,56	40 845,05	477 535,61		
	Résultats antérieurs reportés	H 264 631,69	13 984,45	278 616,14		
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Résultats antérieurs reportés (+/-)	G + H 701 322,25	54 829,50	756 151,75		
	Excédent /déficit	I = C - F -501 266,13	0,00	-501 266,13		
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	G + H + I 200 056,12	54 829,50	254 885,62		
	Excédent /déficit					
Résultat cumulé						

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Je certifie que ce CFV paillé adonnateur est conforme aux écritures figurant dans ma comptabilité

Responsable du Service de Gestion Comptable
de Siseton

Barbara JOUVE
Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques